



ASSOCIATION
SAINT-BENOÎT
LABRE

APPORT D'ACTIVITE

2024

ATHOME SAINT- NAZAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

I. PARTIE 1 : les éléments marquants de l'année.....	4
a. a.1 Les nouvelles orientations du Conseil Départemental.....	4
b. Le Plan de Sauvegarde de l'emploi.....	8
II. PARTIE 2 : l'activité du service	9
a.les chiffres	10
b. Le profil des jeunes du service.....	15
c. Synthèse des indicateurs du service.....	18
III. PARTIE 3 : les conséquences sur le service.....	23
b. Les ressources humaines.....	23
c. les changements.....	24
d. L'accueil des stagiaires.....	25
e. d. la démarche qualité.....	26
e. les nouvelles missions de la CDS au CSE.....	28
CONCLUSION	29

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Préambule :

L'Association Saint Benoit Labre accueille 65% des MNA du territoire sur l'ensemble de ses dispositifs. Cette année 2024 est une année de structuration au niveau du service AT'HOME de Saint-Nazaire.

En effet, l'amélioration de la qualité du service se poursuit progressivement tant au niveau de l'organisation du service que sur le Pôle Protection de l'enfance, qu'au niveau des ressources humaines que de la qualité de service.

Le Pôle Protection de l'enfance accueille désormais 500 MNA sur l'ensemble du département et le service AT'HOME de Saint-Nazaire a un objectif d'effectivité à hauteur de 48 places qui, probablement, seront atteintes au premier trimestre 2025.

De plus, toute au long de l'année 2024, les nouvelles orientations du Conseil départemental vont venir impactées l'organisation du Pôle et ainsi du service AT'HOME de Saint-Nazaire. Il s'agit principalement de :

- la mise en place d'une même allocation pour l'ensemble des jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance,
- la mise en place de leurs contributions à leurs hébergements,
- du Plan de Sauvegarde de l'emploi au sein de l'ASBL44 et des nouvelles missions de représentant du personnel confiées à la cheffe du service AT'HOME de Saint-Nazaire.

C'est pourquoi, cette année nous avons choisi de revenir tout d'abord, dans une première partie sur les éléments marquants de l'année, afin dans une seconde partie de mieux comprendre l'impact de ces changements sur le service AT'HOME de Saint-Nazaire.

I. LES ELEMENTS MARQUANT DE L'ANNEE

a. Les nouvelles orientations du Conseil départemental

En ce début d'année 2024, la nouvelle loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration sera être promulguée le 26 janvier 2024 (Loi n°2024-42). Elle aura clairement un impact et des conséquences sur la prise en charge des jeunes mineurs non accompagnés dans notre service de Saint-Nazaire.

En février 2024, le Département prend des orientations qui sont venues impacter l'organisation et l'activité de l'ensemble des associations de la Protection de l'Enfance en Loire Atlantique :

- L'accompagnement des jeunes majeur.es se réalisera désormais dans le cadre de la loi. A compter du 1er avril 2024, il n'est plus possible de renouveler un contrat jeune majeur, au-delà des 20 ans révolus de la jeune, conformément au cadre légal. Ainsi, les jeunes bénéficiant de ressources propres (au moins 850€/mois), et une situation administrative sécurisée (accord de titre ou nationalité), devront être orientés vers le droit commun. Ils devront quitter la Protection de l'Enfance à la fin de leur contrat jeune majeur.

- L'accompagnement à la gestion budgétaire des jeunes est un axe essentiel de leur accompagnement vers l'autonomie. Pour être instruite, toute demande de contrat jeune majeur devra obligatoirement comporter le budget du jeune et ses justificatifs de revenus.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

• Le nouveau barème d'allocation financière est entré en vigueur pour les jeunes accueillis en appartement ou logement diffus. Il est applicable immédiatement par les associations.

Ainsi, et depuis le 1^{er} janvier 2023, l'allocation mensuelle est versée sous condition de ressources, aux jeunes ayant moins de 500€ de ressources mensuelles.

Le montant de l'allocation est plafonné à 400 € mensuels et est dégressif selon les ressources du jeune :

Ressources du jeune	De 0 à 99 €	De 100 à 499 €	À partir de 500 €
Montant de l'allocation	400 €	jusqu'à 500 € Complément	0 €

Sont pris en compte dans les ressources du jeune :

- les revenus liés à l'activité (salaire, apprentissage, allocation du contrat engagement jeune gratification de stage...) à partir d'un mois minimum d'effectivité. À noter, ces revenus ne sont pas pris en compte pour les jeunes qui suivent une scolarité ou des études supérieures de façon réelle et sérieuse.
- les bourses scolaires et étudiantes
- la participation financière et régulière de la famille, directement versée au jeune
- les prestations sociales (allocation chômage, indemnités journalières, RSA, allocation adulte handicapé...)

L'allocation est versée sur justificatif de revenus et présentation du budget du jeune. Ainsi, le jeune qui ne souhaite pas présenter son budget et fournir ses justificatifs de revenus doit être considéré comme n'étant pas demandeur de l'allocation financière. L'allocation financière ne lui est

pas

versée.

- Instauration d'une contribution des jeunes majeur.es avec ressources aux frais d'hébergement.

Article L228-2 CASF : « (...), une contribution peut être demandée à toute personne prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance ou, si elle est mineure, à ses débiteurs d'aliments. Cette contribution est fixée par le président du conseil général dans les conditions prévues par le règlement départemental d'aide sociale dans la limite d'un plafond fixé par voie réglementaire. »

Article R228-1 CASF : « La contribution prévue à l'article L. 228-2 ne peut être supérieure mensuellement, pour chaque personne prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, à 50 % de la base mensuelle de calcul des prestations familiales mentionnée à l'article L. 551-1 du code de la sécurité sociale. »

Ainsi, selon ces références juridiques, la contribution aux frais d'hébergement est une participation financière due par tout jeune majeur, disposant d'un minimum de ressources, pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un contrat jeune majeur, et accueilli en appartement, logement diffus ou en hébergement collectif.

Cette contribution est mensuelle. Son montant évolue en fonction des ressources de la personne et ne peut être supérieure à 220 € par mois.

Sur instauration du Conseil Départemental, l'ASBL44 mettra en place la participation aux frais d'hébergement pour les jeunes de la protection de l'enfance à partir de février 2025. Cette contribution mensuelle et progressive est due par nos usagers dès lors qu'ils perçoivent un minimum de 700 € net par mois.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Fourchette de revenus	Participation mensuelle
Moins de 700 euros	0 €
Entre 700 et 799	70 €
Entre 800 et 899	90 €
Entre 900 et 999	120 €
Entre 1000 et 1499	150 €
1500 et plus Ou revenu inconnu	220 €

- L'alternance doit être priorisée dans leur parcours de formation et d'insertion professionnelle pour leur permettre d'avoir des ressources.

b. Le PSE

Dans un contexte de difficultés croissantes des finances de l'Association, la Direction Générale de l'association a décidé de conduire avec l'accord du CSE, un plan de sauvegarde de l'emploi. Ainsi, au cours de l'année des négociations ont eu lieu pour conduire aux licenciements économiques de 50 des personnels de l'association.

Ainsi, sur le Pole protection de l'enfance, le plan de sauvegarde de l'emploi a conduit à l'organisation suivante :

- 1) Arrêt des services de l'évaluation et de la mise à l'abri au 1er aout 2024,
- 2) Arrêt du service Moringa au 1er octobre 2024,
- 3) Arrêt de l'activité FSI au 1^{er} novembre 2024,
- 4) La fermeture du collectif de Doulon au 1er décembre,
- 5) La fermeture du collectif de Frère Louis est prévue pour 2025 ainsi que l'ouverture du semi-collectif courant 2025

Ce PSE a été mis en place par l'association afin d'anticiper et de gérer les conséquences d'une réduction d'effectifs en raison de difficultés économiques croissantes. Ce plan a pour vertu de minimiser les licenciements et d'accompagner les salariés en mettant en place :

- Des mesures de prévention des licenciements
- Un accompagnement des salariés
- Des indemnités de départ
- Et une consultation des représentant du personnel, à ce titre la CDS d'AT'HOME SN a ainsi été mobilisée sur son temps de travail au service

Il a demandé un travail intensif sur 2024 mais plus particulièrement entre mai et Décembre. Il va se poursuivre en 2025 notamment en lien avec la commission de suivi du PSE qui permettra un suivi des mesures mises en place pour évaluer leur efficacité et ajuster le plan si nécessaire.

II. L'ACTIVITE DU SERVICE

Dans ce contexte difficile, la qualité de l'accueil des jeunes au sein du service d'AT'HOME Saint-Nazaire a malgré tout été maintenue.

Ainsi en reprenant les conclusions de notre rapport d'activités 2023, nous réalisons que l'ensemble des intentions du service AT'HOME de Saint-Nazaire a été mené à bien :

1° L'ensemble des logements insalubres a été rendu à leurs propriétaires ou bien des travaux ont été réalisés.

Ce qui permet au service d'avoir une flotte de logements en bon état. Ce travail a bien sûr été réalisé grâce à l'appui du service immobilier nouvellement créé au sein de l'association. La concertation permanente avec ce service, notamment entre les référents logements et les gestionnaires locatifs, a permis cette amélioration dont les premiers bénéficiaires sont les jeunes MNA du service.

Nous avons également pu développer notre partenariat avec l'office HLM Silène en louant 4 nouveaux logements ce qui diminue considérablement notre budget immobilier. Néanmoins nous conservons 1 logement bloqué pour travaux depuis le mois de mai 2024.

2° Par ailleurs, le nombre de places sur le service AT'HOME de Saint-Nazaire est aujourd'hui de 48. Cependant, la pénurie de logements sur le territoire ne permet l'accueil que de 46 jeunes au 31/12/2024.

Néanmoins nous notons le développement exponentiel du service depuis 2 ans puisqu'en 2022 nous accueillons seulement 30 jeunes. Ce qui représente une augmentation de plus de 50% en seulement deux années. Nous soulignons également que le nombre de personnel s'il a tout de même augmenter n'est pas proportionnel à cet accroissement. Le projet sur 2025 sera donc de réaliser l'impact de cette augmentation de l'activité sur la masse salariale du service et de rétablir l'équilibre entre les deux.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

3° Sur le projet de service, l'ensemble des fiches actions ont été réalisées sur l'année par la mise en place de réunion spécifiquement dédiées au projet de service. L'ensemble de l'équipe s'y est montrée assidue et intéressée. Cependant, il nous faudra courant 2025 réaliser un écrit sur la base de ce travail d'élaboration ainsi qu'en respectant les orientations de la Direction de Pôle qui structure l'ensemble des projets de service sur chacun des collectifs et des diffus du Pôle.

De plus, le recrutement d'un psychologue dans le service à initier la mise en place des réunions de synthèses et surtout la complétude du travail éducatif par des observations psychologiques prenant en compte la problématique globale des MNA. Ceci a constitué une amélioration de la professionnalité de l'ensemble de l'équipe de Saint-Nazaire. En 2025 nous poursuivrons ce travail même si nous regrettons devoir changer de psychologue suite au départ de celui-ci courant janvier.

De plus, sur le Pôle Protection de l'enfance, les chefs de service ont poursuivi leurs travaux en groupes de travail sur les différentes problématiques liées à l'accueil des jeunes et afin d'harmoniser leurs pratiques. Ceci a notamment conduit à la réalisation de 13 procédures sur l'année 2024 permettant la structuration du Pôle.

a. Les chiffres

1. La Formation

En 2024 et pour pallier l'absence de plan de formation au sein de l'association, les personnels de AT'HOME Saint-Nazre ont pu participer à l'ensemble de ces temps de formation/information :

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

TABLEAUX RECAPITULATIFS ACTIVITES 2024 :

1) Informations et rencontres 2024

Dates	Types d'intervention	Public visé	Personnel concerné
15/03	Copil résidétape	CDS	2
04/04/2024	Information familiale réunification	RE	4
15/05, 2/10 19/11	ADIL SISIAO	RE	4
11/06/24	Des Acts	externe	5
30/06/24	Santé MNA	CD	1
15/10	Colloque Parl'on : droits sociaux des personnes primo-arrivantes	externe	3

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

21/11	Groupe de santé des adolescents à saint Nazaire	externe	3
-------	---	---------	---

2) Formations 2024 :

Dates	Types d'intervention	Public visé	Personnel concerné
25/01/2024	Formation Yooz	externe	1
09/01 et 20/02 et 27/11	Situation administratives des MNA	interne	3
19/02 et 10/07/2024	Astreintes	interne	2
19/02	Atelier sociologie des accompagnements sociaux publics étrangers – PTSM (Saint-Nazaire)	externe	1

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

02 et 03/04 et 21 et 22/05	Gestion de la violence	externe	2
06/04	Effets nouvelles lois immigration	externe	1
23/05/2024	GPDA	externe	1
30/05	Droit asile	interne	2
11/06/2024	La santé des MNA	externe	2
21/06/2024	Groupe de travail logement, SIAO, adil, Detts	externe	2
26 et 27/06/2024	Assises de la Protection de l'enfance	externe	2

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

30/09 au 17/12/2024	Formation juridique, économique et sociale et SSCT	CSE	1
18/09	Sensibilisation prostitution des mineurs	CD	1
19/11	SISIAO	intra	5

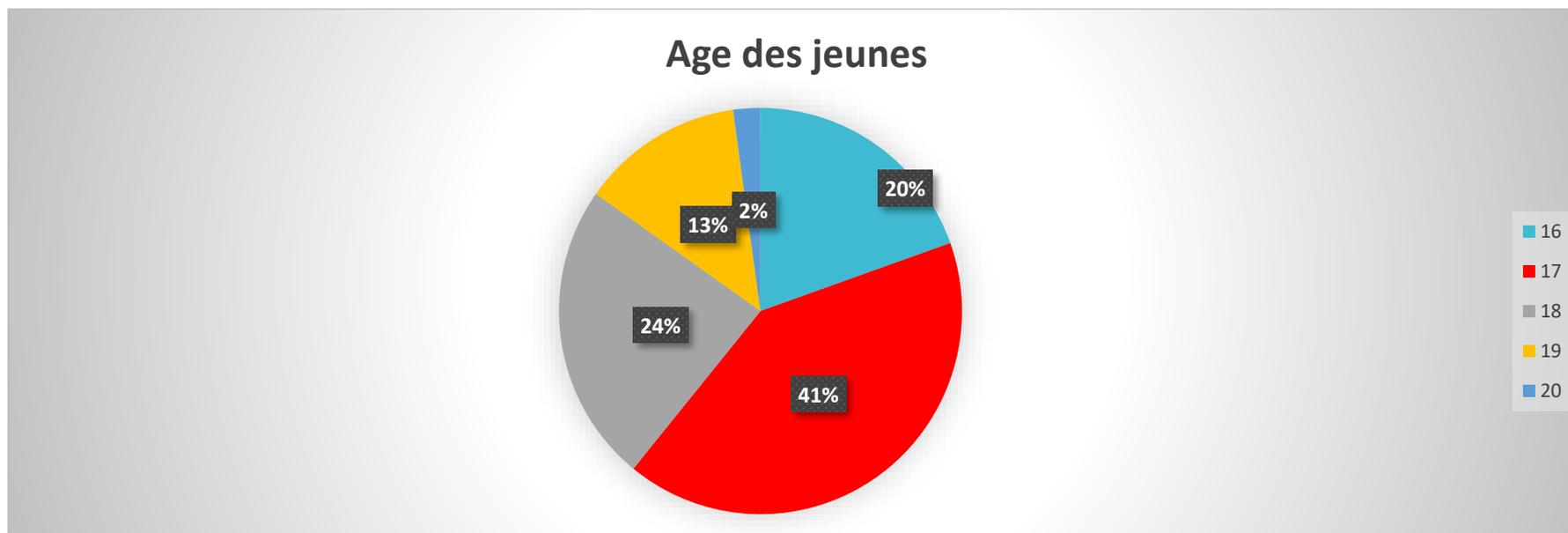
3) Interventions 2024

Dates	Types d'intervention	Public visé	Personnel concerné
30/01, 27/02, 26/03, 23/04, 04/05, 08/10,	Réunions de projet de service	interne	11

b. Le profil des jeunes du service

Comme nous avons pu le dire plus haut les jeunes du service sont principalement de sexe masculin même si le nombre de filles à augmenter pour représenter à ce jour un quart des accueils.

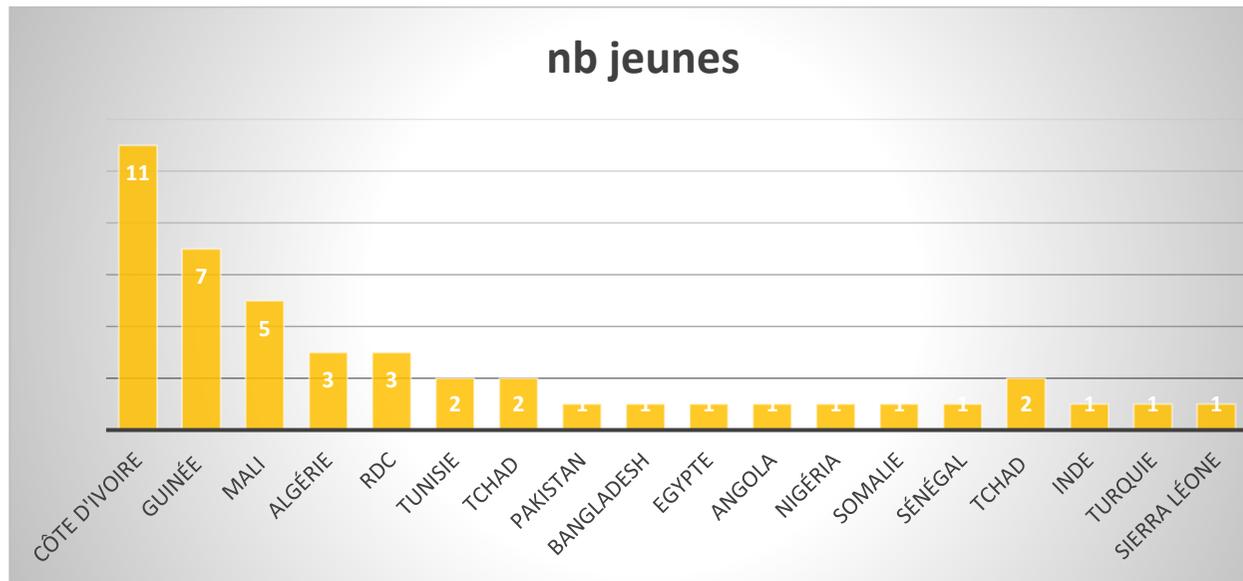
Les jeunes du service ont en moyenne 17 et 7 mois et leurs âges se répartissent de la façon suivante :



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

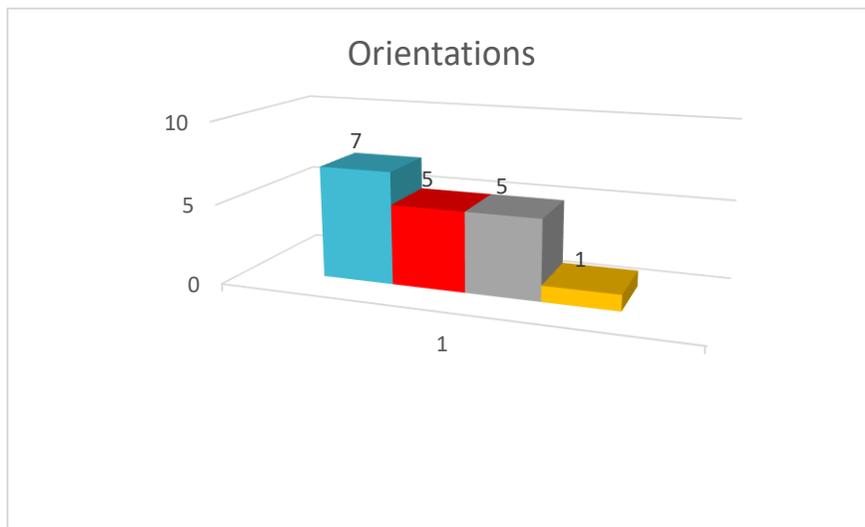
Leurs origines sont de plus en plus diversifiées même si la Côte d'ivoire, la Guinée et le Mali représentent toujours les pays les plus figurés, soit un taux de représentation à l'intérieur du service de plus de 52% de la population accueillie.



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Les jeunes qui quittent le service sont principalement orientés vers les FJT, les RESIDETAPES de Saint-Nazaire et de Nantes, avec lesquels nous avons constitués des partenariats nommés « Passerelle » et « Tremplin » qui permettent aux jeunes d'y accéder plus facilement. 28% d'entre eux sont orientés vers le droit commun.



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

c. Synthèse des indicateurs du service

ATHOME SAINT-NAZAIRE	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Entrées	Sorties	Mineur(e)s	Majeur(e)s
janvier	33	7	10	2	17	23
Février	30	7	3	3	17	20
Mars	27	10	1	0	19	18
Avril	27	10	1	1	19	18
Mai	28	12	3	0	22	18
Juin	29	11	1	1	22	18
Juillet	29	11	2	1	18	24
Août	31	11	0	1	20	21
Septembre	33	12	4	1	24	21
Octobre	33	12	4	1	24	21

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Novembre	32	12	2	2	26	18
Décembre	34	12	4	2	28	18
Moyenne/ année	30	10	3	1	22	20

Ainsi, l'on peut voir que le nombre de jeunes filles a considérablement augmenté au sein du service AT'HOME de Saint Nazaire en 2024 ceci en raison d'une forte demande des services du département, de l'évolution de la population migrante ainsi que d'un souhait du service de répondre à cette demande qui nous semble essentielle.

Durant l'année 2024 nous avons accompagné 3 fois plus d'entrée de jeunes que de sorties.

Les jeunes accueillis sur le service sont quasiment autant de mineurs que de majeurs.

Une grande partie des jeunes accueillis sur le service sont sans ressources. Cela représente 85% des jeunes accueillis. La durée de leur prise en charge se situe principalement aux alentours de 6 mois. Ce chiffre s'explique notamment par le nombre important d'arrivées cette année.

Le nombre d'entretiens mensuels avec le psychologue du service semblait s'accroître au cours de l'année. Cela s'analyse notamment avec la connaissance que les jeunes ont du psychologue au fur et à mesure des prises en charge.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

ATHOME SAINT-NAZAIRE	Ressour ces 100 < 500 €	Ressour ces 500 < 700 €	Ressour ces > 700 €	Durée de prise en charge 0 > 6 mois	Durée de prise en charge 6 mois > 1 an	Durée de prise en charge 1 an > 2 ans	Durée de prise en charge 2 ans > 3 ans
janvier	4	0	6	15	6	6	4
Février	2	2	5	6	6	5	3
Mars	0	0	0	0	0	0	0
Avril	0	3	2	21	4	7	3
Mai	0	3	2	21	7	7	3
Juin	0	3	2	21	7	7	3
Juillet	1	2	0	21	7	7	0
Août	1	1	3	16	13	10	1
Septembre	0	1	3	13	19	8	4
Octobre	0	1	3	13	19	8	4
Novembre	1	2	6	15	17	10	10

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Décembre	1	2	6	17	17	10	2
Moyenne/Année	1	2	3	16	11	7	4
HOME SAINT-NAZAIRE	Durée de prise en charge 3 ans > 4 ans	Durée de prise en charge > 4 ans	Sorties prévisionnelles < 1mois	Nombre de sur occupations	Nombre de personnes prises en charge	Nombre d'Evènement Indésirables Graves déclarés	Nombre d'entretiens avec le psychologue
janvier	3	4	2	1	38	0	0
Février	2	4	3	1	37	0	7
Mars	0	0	2	1	37	1	0
Avril	1	1	2	1	37	1	5
Mai	1	1	2	1	40	4	13
Juin	1	1	1	1	40	0	11
Juillet	2	1	1	1	42	1	12
Août	1	1	2	1	42	2	4
Septembre	1	0	2	1	45	0	0

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Octobre	1	0	2	1	45	0	0
Novembre	2	0	0	0	44	0	0
Décembre	0	0	0	0	46	0	0
Total/ Année	2	1	2	1	Moyenne = 41	9	52

III. LES CONSEQUENCES SUR LE SERVICE

a. Les ressources humaines

L'équipe des professionnels de AT'HOME Saint-Nazaire a été complète quasiment toute l'année 2024. Cependant elle restera marquée par le départ de deux professionnels. Premièrement une des référente logement à mi-temps a dû pour des raisons personnelles quitter son emploi en septembre, une nouvelle référente logement a aussitôt été embauchée et celle-ci poursuit son intégration au service depuis.

Puis, un deuxième professionnel, le psychologue, a pu exprimer son souhait de quitter le service notamment en raison de la modification de l'organisation hiérarchique.

Ces deux démissions ont bien sûr impacté l'agencement du service mais ils nous ont également permis de réaliser nos insuffisances et de nous remettre en question sur notre fonctionnement. Nous espérons qu'en 2025 nous retrouvons la quiétude d'une équipe complète et mobilisée par l'amélioration continue du service.

En 2025, nous devrions procéder au recrutement à 0,40 ETP d'un nouveau psychologue qui ne dépendra plus du service santé mais sera directement sous la direction des chefs de services éducatifs.

L'équipe d'AT'HOME SN s'est néanmoins vu stabilisée cette année par la cdisation de la quatrième référente éducative qui contribue au développement annuel du service.

Aujourd'hui, l'organisation permet à chacun des membres de se sentir plus serein dans son travail. Les emplois du temps sont fixes et peuvent donc parfois se modifier en fonction de la PEC des jeunes. Chacun dans le service contribue ainsi à la qualité du service en s'adaptant aux demandes inhérentes à la vie de 48 jeunes MNA.

D'ailleurs, ce chiffre de 48 jeunes accueillis a été limité à 45 jusqu'en novembre 2024 où, en raison des fermetures de sites en lien avec le PSE et afin de respecter l'injonction donnée par nos financeurs, nous disposons à ce jour de 3 nouvelles places.

Mais l'organisation du service AT'HOME de Saint-Nazaire est intrinsèquement liée à celle du Pôle Protection de l'enfance de l'association Saint Benoit Labre voire celle de la Direction Générale qui s'est largement structurée au cours de l'année 2024.

Effectivement Frédéric Jouet, directeur du pôle PE, a souhaité organiser des points mensuels sur sites ou non avec chacun des chefs de service des services diffus et collectifs. A travers ces points, nous avons pu faire un état des lieux de ce qui se passe dans le service et rechercher les solutions les plus adaptées le cas échéant. Ce nouvel espace de discussion était manquant en terme de management des services et cela permet une meilleure adéquation entre les directives et le terrain.

Cette année, nous avons également pu mettre en place les Entretiens professionnels auprès de l'ensemble des professionnels du service.

b. Les changements

En dehors de ces nouvelles procédures, l'année a également été marqué par un certain nombre de changements dans nos pratiques :

- Formation YOOZ et mise en place d'un budget par service sous la responsabilité du CDS,
- Formation SISIAO et suivi des demandes de logements pour les jeunes MNA,
- Remise d'indicateurs d'activité, de réunions spécifiques aux services diffus et points de situation mensuels auprès du Directeurs de Pôle,
- Travail de collaboration avec le service immobilier,
- Gestion des risques psychosociaux, travail sur la sécurité et les conditions de travail, mise en place du DUERP,

- Réaménagement du service RH par la nouvelle DRH et suspension plan de formation ainsi que des ADP et supervisions

L'ensemble de ces changements s'ils étaient nécessaires, impactent le mode de management du CDS et entraînent inéluctablement des changements dans les pratiques éducatives.

c. L'accueil des stagiaires

En 2024 nous avons pu accueillir 2 stagiaires de formation. 1 première issue de la filière des assistantes sociales de l'Arifts pour laquelle le stage de formation a dû être suspendu en raison d'une inadéquation de la stagiaire au service diffus. Puis une deuxième stagiaire en reconversion professionnelle avec France Travail qui envisage une formation de CIP et pour qui le stage s'est très bien déroulé.

L'an prochain, à partir de février 2025, nous avons le projet d'accueillir une stagiaire de formation Conseillère en économie sociale et familiale de l'école de Vannes. Afin de l'accueillir au mieux, nous avons engagé une réflexion au sein du service sur la disposition des bureaux ainsi que sur l'organisation du temps de travail de chacun au sein de l'open space. Ceci également en lien avec le départ du psychologue du service dont l'observation pouvait paraître intrusive pour les autres professionnels du service.

ACCUEIL des stagiaires

- 1 stagiaire ES l'Arifts
- 1 stagiaire BTS économique et social
- 1 stagiaire en reconversion professionnelle du 21 au 31/10
- Projet 2025 accueil d'une stagiaire CESF

Nous souhaitons poursuivre l'accueil des stagiaires sur l'année prochaine afin d'élargir nos horizons éducatifs et nos façons de penser mais aussi pour contribuer à la formation des personnels et à l'amélioration de la qualité de notre service... Cependant, sur saint Nazaire nous nous sommes heurtés à plusieurs reprises à notre éloignement géographique (logement, véhicules, ...) et à la spécificité du travail en diffus. Nous serons donc attentifs à ce que nos prochains stagiaires puissent répondre à ces deux exigences.

d. La démarche qualité

Sur le service AT'HOME de Saint Nazaire nous avons pu mettre en place des entretiens d'accueil des jeunes arrivant sur le service ainsi que des entretiens collectifs de majorité animés par la cheffe de service.

Lors des entretiens d'accueil nous présentons le fonctionnement du service, le jeune signe son droit à l'image, nous relisons ensemble des l'arrêté du CD concernant les modifications de l'allocation des jeunes, nous signons le règlement et nous lui remettons l'ensemble des outils de la loi 20002 2 :

- Livret d'accueil
- Charte des droits et obligation de l'ASBL
- Règlement intérieur
- Droit à l'image

C'est un moment important et dense dans la prise en charge des jeunes au service. Il nous reste à élaborer les contrats de séjour afin de permettre une arrivée optimale des jeunes au service.

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

AT'HOME Saint-Nazaire

Les entretiens de majorité sont collectifs et concernent les jeunes ayant eu 18 ans récemment ou ayant 18 ans d'ici quelques mois. Ils permettent par le support d'une vidéo un échange entre les professionnels et les jeunes sur le sujet de la majorité et de ces conséquences pour chacun d'eux. Ils sont un rite de passage nécessaire à l'autonomisation des jeunes.

Le DUERP : travail de recueil des données qui devrait se poursuivre en 2025 avec l'analyse des données recueillies. Cependant, nous sommes inquiets sur la poursuite ou non de ce travail car le PSE a conduit à la suppression du poste de responsable qualité sur l'association. Cette démarche fait désormais partie des prérogatives de la DRH.

Les réunions CVS ont été au nombre de deux cette année. Concernant le CVS, les jeunes nous ont interpellé sur le maintien de cette instance pour laquelle ils disent « ne pas avoir de réponse à leurs questions ». Nous avons creusé le sujet et il semble aussi que l'absence d'instance décisionnaire comme celle du Conseil départemental lors de nos réunions a pu contribuer aux désinvestissements de certains jeunes et au manque de questions à traiter. Nous souhaitons vivement que les choses soient différentes au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, nous venons d'apprendre l'ouverture prochaine d'un nouveau service de Diffus par l'association COALLIA sur le territoire de Saint Nazaire d'ici quelques mois d'une capacité d'accueil de 50 nouvelles places de jeunes MNA. Souhaitant que cela n'impacte pas trop notre service existant depuis 12 ans et. Depuis deux ans, le service Athome de Saint Nazaire a vu sa capacité d'accueil des jeunes MNA croître de manière exponentielle. En effet, nous sommes passés de 30 jeunes accueillis au service en 2022 à 48 à ce jour. Soit une croissance de 33% en deux ans, ce qui est notable dans le secteur de la Protection de l'enfance. Cette progression est notamment due au travail remarquable des professionnels qui constituent l'équipe d'AT'HOME Saint Nazaire de l'ASBL44.

e. Nouvelle mission au Comité Social et Economique (CSE) pour la cheffe de service

Dans le cadre de ses missions, la cheffe du service AT'HOME de Saint-Nazaire a été élue au CSE de l'association Saint Benoit Labre. Ce choix a été guidé par une volonté de participer davantage à l'activité de l'association. En effet, de par son éloignement des dispositifs nantais et vertaviens, le service de Saint Nazaire s'en trouvait éloigné. Cet éloignement géographique constituait un élément d'incompréhension des décisions prises ainsi qu'un manque de reconnaissance du travail accompli sur ce territoire.

Ce choix a beaucoup mobilisé la Cheffe du service AT'HOME de Saint-Nazaire, puisqu'elle a pu participer au cours de l'année 2024 à :

- 5 réunions du Comité
- 1 formation sur les RPS
- Préparer, participer et effectuer les CR pour 2 entretiens de professionnels avec la Direction
- Accompagner 1 professionnel suite à deux situations d'évènement indésirables
- Suivre le processus de formation de base des IRP (10 journées de formation)
- Soutenir, et appuyer les propositions du groupe de travail relatif au PSE
- Participer à la commission relative aux départs volontaires dans le cadre du PSE

Ces nouvelles missions engendrent des modifications dans l'organisation du service. En effet, si la CDS a été moins présente sur site de SN, ces missions permettent une meilleure diffusion de l'information institutionnelle au sein du service de Saint-Nazaire et, à contrario, une meilleure connaissance du dispositif de Saint-Nazaire au sein de l'association. Le bilan sur ce point s'avère donc positif pour le service de Saint Nazaire et permet alors d'envisager une progression dans les 3 années à venir.

IV. CONCLUSION

Nous venons d'apprendre l'ouverture prochaine d'un nouveau service de Diffus par l'association COALLIA sur le territoire de Saint Nazaire d'ici quelques mois d'une capacité d'accueil de 50 nouvelles places de jeunes MNA. Souhaitant que cela n'impacte pas trop notre service existant depuis 12 ans et. Depuis deux ans, le service Athome de Saint Nazaire a vu sa capacité d'accueil des jeunes MNA croître de manière exponentielle. En effet, nous sommes passés de 30 jeunes accueillis au service en 2022 à 48 à ce jour. Soit une croissance de 33% en deux ans, ce qui est notable dans le secteur de la Protection de l'enfance. Cette progression est notamment due au travail remarquable des professionnels qui constituent l'équipe d'AT'HOME Saint Nazaire de l'ASBL44.

Nous ne sommes pas sûr que ce nouveau projet corresponde à la réalité de la demande sur le territoire nazairien et pensons que cela pourrait aussi nous mettre en concurrence sinon en difficulté.